

BUDGET PRÉVISIONNEL - SAS KERWATT

Assemblée Générale 2020-2021 du 26/02/2022



TABLE DES MATIÈRES

1 Préambule.....	2
2 Synthèse des projets de Kerwatt.....	2
3 Synthèse du financement prévu.....	3
4 Compte de résultat prévisionnel.....	4
5 Trésorerie prévisionnelle.....	5
6 À plus long terme.....	7
6.1 Taux de Rentabilité Interne, sans distribution de dividendes.....	7
6.2 Taux de Rentabilité Interne, avec distribution de dividendes.....	7

1 Préambule

- Ce budget prévisionnel, *ne donnant pas lieu à vote à l'Assemblée Générale*, présente les investissements prévus à court/moyen terme par la SAS Kerwatt.
- Ces investissements correspondent à 3 grappes de projets d'installations photovoltaïques : la première est quasiment entièrement installée et commence à produire, tandis que les deuxièmes et troisièmes passeront en phase travaux en cours d'année 2022.
- D'autres projets (non inclus dans ce budget) sont également en phase d'étude initiale mais non programmés en grappe pour l'instant.

2 Synthèse des projets de Kerwatt

ASSOCIATION INITIATRICE	NOM DU PROJET	TYPE DE VENTE	PUISSANCE	PRODUCTION ANNÉE 1	CAPEX 20 ans	OPEX 20 ans	CA 20 ans	DÉBUT TRAVAUX	DÉBUT PRODUCTION	GRAPPE
EK	ESAT du Caillou Blanc (privé)	Vente à EDF puis Enercoop	9 kWc	8,6 MWh	-17 914 €	-2 387 €	27 077 €	01/03/21	01/06/21	GRAPPE 1
ES	Mairie (public)	Vente à EDF puis Enercoop	9 kWc	9,8 MWh	-18 286 €	-2 405 €	30 369 €	01/03/21	01/02/22	GRAPPE 1
ES	Salle des Fêtes (public)	Vente à EDF puis Enercoop	20 kWc	23,1 MWh	-31 078 €	-4 185 €	51 372 €	01/03/21	01/03/22	GRAPPE 1
TE	Magasin Tinatur (privé)	Vente à EDF puis Enercoop	89 kWc	84,6 MWh	-86 010 €	-17 112 €	163 349 €	01/04/22	01/07/22	GRAPPE 2
TE	Bâtiment ST Roudour (public)	Vente à EDF puis Enercoop	36 kWc	31,1 MWh	-41 656 €	-6 945 €	86 757 €	01/04/22	01/07/22	GRAPPE 2
EK	Ferme BIO du Gwenves (privé)	Vente à EDF puis Enercoop	25 kWc	28,3 MWh	-31 134 €	-4 185 €	62 813 €	01/07/22	01/10/22	GRAPPE 3
ES	Ferme BIO de Brandeha (privé)	Vente à EDF puis Enercoop	36 kWc	40,4 MWh	-49 584 €	-6 706 €	89 707 €	01/07/22	01/10/22	GRAPPE 3
TOTAL			225 kWc	226 MWh	-275 662 €	-43 924 €	511 444 €			

Le « CAPEX 20 ans » correspond aux investissements prévus pour une installation pendant les 20 ans du contrat de vente d'électricité (= travaux réalisés par l'installateur choisi, et remplacement des onduleurs au bout de 10 ans).

Tandis que « l'OPEX 20 ans » correspond aux charges de fonctionnement de l'installation pendant les 20 ans du contrat de vente d'électricité (= système de surveillance de production, assurances diverses, nettoyage, taxe d'utilisation du réseau Enedis, ...).

3 Synthèse du financement prévu

TYPE	CAPEX initial	DATE	Capital citoyen		Emprunt bancaire		Compte Courant Associé (CCA)		Subvention	
			Montant	% CAPEX ini	Montant	% CAPEX ini	Montant	% CAPEX ini	Montant	% CAPEX ini
Hors grappe	0 €		25 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Grappe 1	-60 290 €	01/03/22	40 249 €	66,76 %	20 041 €	33%	0 €	0%	0 €	0%
Grappe 2	-120 182 €	01/04/22	60 091 €	50,00 %	60 091 €	50%	0 €	0%	0 €	0%
Grappe 3	-72 806 €	01/07/22	36 403 €	50,00 %	36 403 €	50%	0 €	0%	0 €	0%
Grappe 4	0 €	01/09/23	0 €	50,00 %	0 €	50%	0 €	0%	0 €	0%
TOTAL	-253 278 €		161 743 €	64%	116 535 €	46%	0 €	0%	0 €	0%

Ici, le « CAPEX initial » désigne la partie du CAPEX correspondant à l'investissement initial, c'est à dire les travaux d'installation d'une centrale.

Les 25000€ notés « Hors grappe » correspondent à la somme que le Comité de Gestion a « mis de côté » afin qu'elle serve de fond de roulement de trésorerie dans les premières années.

Le prêt de la grappe 1 a été accordé par la BPGO (chez qui nous avons transféré le compte courant de la SAS) et sera intégralement débloqué dès que la centrale de la salle des fêtes de la Chapelle-De-Brain sera mise en service. Par contre, les prêts des grappe 2 et 3 sont des prêts prévisionnels que le Comité de Gestion négociera très prochainement.

4 Compte de résultat prévisionnel

Numéro année	SOMME DE LA LIGNE JUSQU'EN 2042	1	2	3	4	5	6	7
Année (arrêtée au 30/09)		Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	511 MWh	0 MWh	4 MWh	57 MWh	226 MWh	225 MWh	224 MWh	222 MWh
CHIFFRE D'AFFAIRE (PRODUITS)	494 600 €	0 €	563 €	6 603 €	24 224 €	24 292 €	24 340 €	24 388 €
RÉSULTAT NET (RÉSULTAT DE L'EXERCICE)	49 350 €	-1 516 €	602 €	-108 €	2 981 €	2 182 €	2 239 €	2 296 €

On retrouve ici les résultats des rapports financiers 2019-2020 et 2020-2021 (-1516€ et 602€). A noter, les prévisions que nous faisons l'année dernière étaient moins bonnes que ce que nous prévoyons actuellement, puisque nous avions un résultat net prévu au 30/09/21 de -2026€ puis des résultats nets prévus d'environ 1500€ les années suivantes.

Un résultat légèrement négatif est cependant prévu en 2022 (-108€) car le chiffre d'affaire sera encore assez faible (la grappe 1 ayant été mise en production avec du retard), et n'arrivera pas à compenser les charges qui vont, elles, augmenter (notamment avec les intérêts des premiers prêts bancaires).

Par contre, dès 2023 le résultat passe en positif et reste solide malgré le fait que nous ne bénéficierons plus de l'aide d'avance de charges de La Fondation De France après 2023.

Cela est à mettre en lien avec une question qui sera posée aux associé.es de la SAS Kerwatt chaque année en AG : que faisons-nous du résultat annuel ? Pour cette année, le Comité de Gestion propose un « *report à nouveau* » du résultat annuel (voir rapport financier). Mais à partir de 2023 se posera la question d'une éventuelle distribution de dividendes (les statuts ne permettent pas d'envisager la distribution de dividendes d'ici là).

5 Trésorerie prévisionnelle

Numéro année	SOMME DE LA LIGNE JUSQU'EN 2042	1	2	3	4	5	6	7
Année (arrêtée au 30/09)		Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09	Au 30/09
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

PAS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
IMPACT SUR LA VALEUR DE L'ACTION	0 €	50,000 €	50,000 €	50,000 €	50,000 €	50,461 €	51,028 €	51,543 €

TRÉSORERIE ANNUELLE PRÉVUE CORRIGÉE	200 292 €	43 437 €	-7 768 €	-51 311 €	46 159 €	5 623 €	6 582 €	6 541 €
TRÉSORERIE ANNUELLE CUMULÉE		43 437 €	35 669 €	-15 642 €	30 517 €	36 140 €	42 722 €	49 263 €

La *TRÉSORERIE ANNUELLE CUMULÉE* montre ce que nous prévoyons d'avoir « réellement » sur notre compte en banque. Le terme « corrigée » signifie que nous prenons en compte pour les calculs (pour les années où cela est possible), l'état réel annuel de la collecte de capital (et non l'état prévisionnel).

Ce suivi nous permet donc de savoir où nous allons, même si plusieurs choses viennent « faire dévier » les résultats du tableau ci-dessus par rapport à la réalité :

- il y a des mouvements d'entrée/sortie de TVA qui viennent influencer sur la trésorerie à un instant t (un tableur mensuel nous permet d'anticiper ces fluctuations avec plusieurs mois d'avance) ;
- il y a des capitaux qui n'apparaissent pas car ils sont prévus pour être utilisés en financement de projet la même année où ils ont été collectés (= collectés puis dépensés dans la même année).

Ainsi, en réalité nous avons 44222€ sur le compte au 30/09/20 et 71413€ au 30/09/21 (voir rapport financier). De la même manière, nous avons aujourd'hui environ 95000€ sur le compte. Cependant, environ 110000€ vont être dépensés d'ici le 30/09/22 pour les investissements des grappes 2 et 3 : ils n'apparaissent donc pas dans notre trésorerie prévisionnelle.

En fait, afin de lire plus facilement ce que représente cette ligne de *TRÉSORERIE ANNUELLE CUMULÉE*, il est possible de schématiser les choses de la manière suivante :

- les actions souscrites par les associé.es, additionnées aux différents prêts bancaires, compensent parfaitement ce que Kerwatt va payer pour faire installer les centrales par des installateurs : le cumul de ces entrées et sorties vaut donc zéro, et n'apparaît donc pas sur la ligne de *TRÉSORERIE ANNUELLE CUMULÉE* ;
- les mouvements sur le compte, présentés par cette ligne, ne sont donc dus qu'à la différence entre les produits qui entrent (= la vente d'électricité) et les charges qui sortent (= les charges liées à la SAS, celles liées aux centrales, et bien sûr les impôts et taxes).

Ainsi, la somme qui s'accumule d'année en année sur le compte (200292€ prévus en 2042) représente bien le gain net de Kerwatt, et sera utilisée :

- pour payer les remplacements des onduleurs au bout de 10 ans, ainsi que d'autres frais de maintenance pendant la vie des centrales déjà installées ;
- pour financer des projets de maîtrise de la dépense énergétique (cf rapports d'activité et d'orientation) ;
- pour racheter les actions des associé.es qui souhaiteraient éventuellement les revendre (conformément aux statuts de Kerwatt) ;
- pour distribuer des dividendes annuels si les associé.es le décident en AG.

À titre pédagogique, nous souhaitons également expliquer le solde négatif de 2022 (-15642€). Il correspond en fait à la conjonction de 2 événements :

- d'une part, Kerwatt va devoir avancer la TVA liée aux travaux d'installation des grappes 2 et 3, et l'État ne va probablement nous rembourser la TVA que nous avons avancée depuis 2020, qu'après ces travaux (environ 50000€) ;
- d'autre part, toutes les ventes d'électricité arrivent sur le compte de Kerwatt avec environ 1 an de décalage (notamment celles de 2021 et 2022).

Ce solde négatif a bien sûr été anticipé et sera probablement moins creusé en réalité : nous y ferons face soit par une anticipation des levées de fond pour nos futurs projets, soit par un emprunt court-terme de 2 ou 3 mois, ou encore par un étalement des investissements des grappes 2 et 3 (voire une combinaison des 3 leviers).

Ce « problème » ne se reproduira pas ensuite, puisque notre trésorerie aura augmenté et nous permettra d'absorber les avances de TVA des investissements suivants beaucoup plus facilement.

Enfin, même si cette question ne se posera pas avant 2024 comme cela a été dit plus haut, il est important de noter le lien qui existe entre les dividendes et la valeur unitaire de l'action Kerwatt : si les associé.es décident en AG de ne jamais se distribuer de dividendes, cela entraînera mécaniquement une hausse de la valeur unitaire de l'action telle que présentée dans le tableau ci-dessus (valeur qui sera donc récupérable au moment de la revente d'action).

6 À plus long terme

La vision présentée jusqu'ici peut donner l'impression d'une faible rentabilité du modèle économique de la SAS Kerwatt.

Bien sûr, la recherche d'une forte rentabilité n'est pas le premier critère qui a motivé notre engagement dans Kerwatt, mais il est un paramètre néanmoins important qu'il nous faut prendre en compte.

Et à ce niveau, il faut garder à l'esprit que les chiffres présentés dans ce budget prévisionnel n'intègrent pas l'installation de grappes supplémentaires. Or, toutes les grappes de projets qui viendront s'ajouter à celles présentées dans ce document, feront augmenter rapidement la rentabilité globale de la SAS Kerwatt. Par exemple, tout nouveau projet de 36 kWc qui viendra s'ajouter aux deux grappes présentées ici, fera augmenter le bénéfice net d'environ 1500€ par an.

Le Comité de Gestion, aidé par les associations initiatrices de projet, a donc pour objectif de poursuivre le montage de nouvelles grappes de projets pour les années 2022 et plus.

Les chiffres de rentabilité présentés ci-dessous seront donc amenés à évoluer positivement assez rapidement.

6.1 Taux de Rentabilité Interne, sans distribution de dividendes

TRI SAS APRÈS IMPÔTS				
2038	2040	2042	2044	2046
-0,81%	0,60%	1,64%	1,82%	1,77%

Avec les 3 grappes prévues actuellement, et sans autre grappe d'ici 2044, la rentabilité des actions Kerwatt atteindrait un maximum de 1,82 %.

6.2 Taux de Rentabilité Interne, avec distribution de dividendes

TRI SAS APRÈS IMPÔTS				
2038	2040	2042	2044	2046
-2,30%	-0,78%	0,38%	0,59%	0,53%

Sans surprise, en cas de distribution maximale des dividendes annuellement, cette même rentabilité serait réduite à un maximum de 0,59 % en 2044.